



Date de convocation

\*\*\*

03 JUILLET 2024

Date d'affichage

\*\*\*

03 JUILLET 2024

Nombre de  
Conseillers

\*\*\*\*\*

En exercice.....33

Présents.....26

Votants.....33

N° DEL-24-26

Objet

\*\*\*\*

Reprise des  
résultats  
d'affectation de  
l'exercice 2023 du  
budget de la ville  
de Marly - annule  
et remplace la  
délibération  
2024-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe - Serge MOREAU, Assia LAZREG, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Thomas JORIEUX, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

Étaient Absents excusés :

Yves FLOQUET, adjoint au Maire, avait donné procuration à Isabelle DUPONT, adjointe au Maire.

Laurence MOREL, adjointe au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Assia LAZREG, adjointe au Maire.

Thérèse ZAOUI, conseillère municipale, avait donné procuration à Valérie CAPELLE, conseillère municipale.

Christian CHATELAIN, conseiller municipal, avait donné procuration à Marie-Thérèse HOUREZ, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Patrick LEMAIRE

**COMMUNE DE MARLY (59)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 09 juillet 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que suite à une erreur technique concernant les restes à réaliser en dépense d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de reprendre les résultats d'exécution 2023 tel que présentés dans le tableau ci-après ;

Cette délibération annule et remplace la n° 2024-13 reçue en Préfecture le 18 avril 2024.

	Dépenses	Recettes	Solde	Reports		Résultats cumulés
				Excédent 2022	Déficit 2022	
Fonctionnement	12 561 088,92 €	16 189 609,44 €	3 628 520,52 €	4 082 304,78 €		6 651 826,19 €
Investissement	5 532 916,77 €	5 002 229,70 €	- 530 687,07 €		- 844 998,07 €	- 1 375 685,14 €
				3 097 833,45 €	3 237 306,71 €	
					5 276 141,05 €	

**Affectation de résultat**

Résultats 2023	Part affecté à l'investissement en 2024 (1068)	Restes à réaliser			Résultats
		Dépenses	Recettes	Solde	
Fonctionnement	6 651 826,19 €				5 652 250,99 €
Investissement	- 1 375 685,14 €	999 575,20 €	- 290 117,97 €	666 227,91 €	376 109,94 €
					- 999 575,20 €

Il est décidé d'affecter le résultat comme suit :

**Résultat de fonctionnement (Recette – 002) : 5 652 250,99 €**

Il est proposé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- 3 652 2560,99 € en recette de fonctionnement au chapitre 002

- 2 000 000 € affecté au compte 1068 en recette d'investissement

Soit un résultat de fonctionnement de **3 652 250,99 €**

**Résultat d'investissement (Dépense – 001) : - 1 375 685,14€**

**Part affectée à l'investissement (Recette – 1068) : 2 999 575,20 €**

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver la reprise des résultats constatés au compte administratif 2023 comme présentée ci-dessus.

le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**-ADOPTE la proposition.**

**Le secrétaire de séance**

**Patrick LEMAIRE**



**Le Maire**

**Jean-Noël VERFAILLIE**



Transmis en sous-préfecture le 16/07/2024.....

Document exécutoire à compter du 16/07/2024.